



Personnes visées

- Députées et députés (excluant les membres du Conseil exécutif)
- Personnel politique



Lignes directrices

↗ [Personnel politique](#)



ÉTAPE 1

Est-ce que je peux cumuler des fonctions ?

Je suis une ou un membre du personnel politique: OUI

Je suis une députée ou un député:

Est-ce que l'activité que j'envisage est :

- ✓ une autre charge élective ?
- ✓ un travail rémunéré auprès du gouvernement du Québec*, du Canada ou d'une autre province ou territoire ?
- ✓ un travail rémunéré pour un État étranger ?
- ✓ une activité de lobbyisme ?
- ✓ un travail rémunéré pour une organisation internationale à but non lucratif ?

Si vous avez répondu «non» à l'ensemble des questions ci-dessus, l'activité que vous envisagez peut être compatible avec votre charge.

Je suis une ou un membre du Conseil exécutif: NON

* Dans certaines circonstances et avec la permission du Commissaire, vous pouvez enseigner ou exercer une profession, ou être rémunéré par l'État à l'occasion d'activités professionnelles spécifiques.

Pouvez-vous exercer une activité en parallèle de votre charge ou de vos fonctions ?



ÉTAPE 2

Il m'est possible de cumuler des fonctions.

Mais l'activité que j'envisage est-elle conforme aux autres règles déontologiques qui s'appliquent à moi ?

DÉPART

Est-ce que cette activité me placerait en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts ?

OUI

Est-ce que je peux mettre en place des mesures pour prévenir ou mettre fin à ce conflit d'intérêts ?

NON

Est-ce que cette activité m'empêcherait de respecter mon devoir d'assiduité ?

OUI

Vous ne pouvez pas exercer cette activité

NON

Est-ce que cette activité nécessiterait que j'utilise de l'équipement, des lieux ou du personnel fournis par l'État pour l'exercice de ma charge ou de mes fonctions ?

OUI

Vous ne pouvez pas exercer cette activité

NON

Vous pourriez cumuler cette activité avec vos fonctions. Consultez le Commissaire pour identifier les mesures préventives à mettre en place et, si vous êtes membre du personnel politique, avisez vos collègues et votre employeur de votre cumul de fonctions, le cas échéant.



Processus DE RÉFLEXION

Valeurs de l'Assemblée nationale

- Engagement envers l'amélioration des conditions sociales et économiques des Québécoises et Québécois
- Respect et protection de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques
- Respect envers les membres de l'Assemblée nationale, les fonctionnaires de l'État et les citoyennes et citoyens

Principes éthiques

- Adopter une conduite empreinte de bienveillance, droiture, convenance, sagesse, honnêteté, sincérité et justice
- Faire preuve de loyauté envers le peuple du Québec
- Reconnaître être au service des citoyennes et citoyens
- Faire preuve de rigueur et d'assiduité
- Rechercher la vérité et respecter la parole donnée
- Assurer son devoir de mémoire envers le fonctionnement de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques

1. Contexte 📄

Identifier les faits

- Quel est le contexte général de la situation?
- Quelle décision dois-je prendre?
- Suis-je la seule personne qui peut prendre cette décision?
- Qui est impliqué?

2. Règles 📋

Déterminer les règles déontologiques

- Quelles règles déontologiques s'appliquent en vertu:
 - du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale ?
 - des Règles déontologiques applicables aux membres du personnel des députés et des cabinets de l'Assemblée nationale ?
 - du Règlement concernant les règles déontologiques applicables aux membres du personnel d'un cabinet ministériel ?

3. Valeurs ⭐

Définir les valeurs interpellées

- Quelles valeurs sont interpellées dans la situation? Est-ce que certaines entrent en conflit?
- Quels principes éthiques et valeurs devraient être privilégiés?
- Comment une personne raisonnablement bien informée interpréterait la situation?
- Est-ce que ma décision peut avoir un impact négatif sur la perception qu'ont les citoyennes et citoyens des fonctions que j'occupe? De mon intégrité? De celle de l'Assemblée nationale?
- Est-ce que ma décision peut avoir un impact négatif sur la confiance des citoyennes et citoyens envers les élues et élus?

4. Analyse 🕵️

Analyser les options

- Quelles sont mes options?
- Laquelle de ces options semble la plus raisonnable?
- Est-ce que je suis en mesure de justifier ma décision au regard des devoirs de ma charge ou de mes fonctions?



COMMISSAIRE
À L'ÉTHIQUE ET À
LA DÉONTOLOGIE

Courriel: info@ced-qc.ca
Téléphone: 418 643-1277
Site Internet: www.ced-qc.ca

Contactez le Commissaire

Cet outil a pour objectif de vous aider à développer vos réflexes éthiques et déontologiques. Il ne remplace pas un avis rendu par le Commissaire. Il est recommandé de contacter le Commissaire lorsque vous avez des questions ou des doutes sur une situation particulière.